



Conseil national
de l'information statistique

Montrouge, le 9 décembre 2020
n°150 / H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social (Écoles)

Type d'opportunité : Renouvellement

Périodicité : annuelle

Demandeur : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), du ministère des Solidarités et de la Santé

Au cours de sa réunion du 2 décembre 2020, la commission « Démographie et questions sociales » a examiné le projet d'enquête sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social.

La collecte du questionnaire auprès des établissements a lieu tous les ans depuis 1983. La collecte du questionnaire auprès des étudiants a eu lieu tous les ans depuis 2005 et jusqu'en 2017 inclus. Les réflexions menées sur le dispositif ont conduit à réduire le rythme de collecte de ce questionnaire.

L'enquête Écoles est composée de deux questionnaires, l'un, annuel, adressé aux établissements (volet école) et l'autre, quadriennal, à destination des étudiants (volet étudiant) ; elle concerne l'ensemble des formations délivrant un diplôme du ministère en charge des affaires sociales et de la santé. Aucune autre enquête ne se veut exhaustive sur ce champ de formations.

Le volet école est composé de tableaux agrégés renseignés par les établissements. Il permet de dénombrer et d'identifier les établissements proposant des diplômes délivrés par le Ministère en charge des affaires sociales et de la santé. Il permet aussi d'établir la statistique du nombre de diplômes délivrés chaque année et d'analyser les flux d'entrée dans ces formations. Les résultats sont aussi utilisés à des fins budgétaires.

Pour le volet école, l'unité statistique enquêtée est l'école ayant eu des inscrits ou des diplômés pour l'année civile de référence de l'enquête, i.e. l'entité délivrant un diplôme du ministère en charge de la santé et des affaires sociales. Pour le volet étudiants, l'unité statistique est l'étudiant inscrit ou diplômé d'une école du champ de l'enquête, pour l'année civile de référence de l'enquête. L'enquête est exhaustive, que ce soit sur le volet école ou le volet étudiants, de manière à couvrir toutes les formations et à permettre des analyses à un niveau géographique fin. L'enquête Écoles couvre la France métropolitaine et les DROM (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte).

Le questionnaire du volet école est constitué de six bordereaux à renseigner : le bordereau « identification de la formation », le bordereau « sélection », le bordereau « nombre d'inscrits », le bordereau « diplôme sur les inscrits s'étant présentés aux épreuves du diplôme », le bordereau « interruption de scolarité » et le bordereau « financement » permettant de répartir les étudiants selon les sources de financement qu'ils ont obtenues pour suivre leur formation. Le questionnaire individuel du volet étudiant permet, quant à lui, de recueillir des informations sur les caractéristiques sociales,

démographiques et scolaires des inscrits, des diplômés et des étudiants ayant quitté la formation pour d'autres motifs. À partir de 2022, le questionnaire individuel étudiant recueillera, en outre de ces questions sociales, des informations inédites sur une thématique qui sera changée tous les quatre ans.

Un comité de concertation est organisé chaque année afin de prendre en compte les besoins des utilisateurs. Dans le cadre de la refonte du volet étudiant de l'enquête Écoles, un groupe utilisateurs a été constitué afin de consulter les écoles répondant à l'enquête ; le comité de concertation se réunit une fois par trimestre. Il est également prévu que les représentants syndicaux des secteurs sanitaires et sociaux soient consultés par le biais d'un questionnaire.

Le caractère obligatoire pour les questionnaires école et étudiant de l'enquête Écoles est souhaité, ceci afin de consolider les hauts taux de réponse de l'enquête. Pour le moment seul un arrêté confère un caractère obligatoire au volet social de l'enquête Écoles. La difficulté principale pour les écoles réside dans le fait de devoir rassembler en amont les informations nécessaires pour remplir le questionnaire. Certaines écoles interrogées à ce sujet, dans le cadre du bilan de l'enquête Écoles 2017, font mention d'un temps de remplissage pouvant s'étaler sur plusieurs semaines. Pour les étudiants une durée de remplissage du questionnaire de 10 minutes est prévue.

L'enquête est exhaustive, et représente une taille d'échantillon d'environ 2 400 pour les formations et environ 220 000 pour les étudiants inscrits.

Les premiers résultats de l'enquête Écoles sont diffusés courant Novembre/Décembre de l'année n+1 sous forme de tableaux agrégés mis à disposition sur le site [data.drees](http://data.drees.fr).

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à l'enquête « **sur les établissements de formation préparant aux diplômes de la santé et du travail social** ». L'avis d'opportunité est donné pour les années civiles 2021 à 2025.